



Fiche mensuelle récapitulative des salaires perçus et de l'activité réalisée Assistante maternelle

Mois de.....

SMIC en vigueur :€

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5	Enfant 6
Nom de l'enfant						

Rémunération						
= Salaire imposable (1)						
+ Montant des indemnités d'entretien						
+ Montant des indemnités de nourriture						
+ Valeur des repas fournis par les parents						
+ Montant des indemnités kilométriques						
+ Montant des autres frais professionnels						
Total salaires imposables et frais professionnels						

Activité						
= Nombre de journées d'accueil effectif de l'enfant de 8 heures et plus						
+ Nombre d'heures d'accueil effectif réalisées les journées de moins de 8 heures ÷ 8						
Total nombre de journées d'activité						

Déduction fiscale						
= Total nombre de journées d'activité x 3 x SMIC en vigueur (2)						

(1) Salaire net hors heures complémentaires et supplémentaires + CSG/CRDS imposable (heures « normales ») + CSG/CRDS totale sur heures complémentaires et supplémentaires.

(2) Ou total nombre de journées d'activité x 4 x SMIC en vigueur si l'accueil concerne un enfant handicapé, malade ou inadapté ouvrant droit à majoration de salaire.